

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « horticole » de FranceAgriMer du 6 février 2019 : convention cadre de partenariat, politique régionale agricole des Pays de la Loire, guide « Gemapi et Paysage ».

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de l'horticulture florale et ornementale, pépinières, s'est réuni le 6 février 2019, sous la présidence de Dominique Boutillon.

Partenariat FranceAgriMer/Val'hor : la convention cadre présentée en conseil

FranceAgriMer et l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (Val'hor) collaborent, depuis de nombreuses années, pour le développement de la filière horticole (informations, études économiques, groupes de travail, commissions professionnelles,..). L'établissement et l'interprofession ont souhaité consolider ce partenariat par l'élaboration d'une convention cadre qui formalise ces engagements et objectifs partagés.

Cette convention cadre a été présentée en conseil. D'une durée de trois ans reconductibles, elle constitue une première étape de cette collaboration et définit le cadre de travail (élaboration, suivi et diffusion d'informations et d'études). Ce partenariat vise à développer des synergies, à mettre en commun des moyens humains et budgétaires, à renforcer la cohérence du suivi économique.

Cette convention cadre sera signée à l'occasion du prochain Salon international de agriculture.

Présentation de la politique agricole de la Région Pays de la Loire

Dans le cadre du partenariat avec les Régions lancé par les conseils spécialisés de l'établissement, la Région Pays de la Loire est venue présenter sa politique en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et en particulier, pour le secteur de l'horticulture.

Madame Florence Désillière, conseillère régionale et représentante de la Commission agriculture de la Région Pays de la Loire a présenté les différents dispositifs d'accompagnement des opérateurs des filières sur son territoire et échangé avec les membres du conseil.

Le conseil a apprécié l'information portée à sa connaissance et la complémentarité existante entre les axes stratégiques nationaux et les orientations prises dans cette région.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

L'interprofession Val'hor a présenté aux membres du conseil le nouveau guide « Gemapi et Paysage ». La compétence obligatoire de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) constitue un cadre réglementaire d'intervention, qui sera confié, au 1^{er} janvier 2020, pour une grande partie aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre tels que les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

Ce transfert de compétences concerne notamment l'aménagement de bassins hydrographiques, l'entretien des cours d'eau, la prise en charge de la défense contre les inondations comme la construction de digues ou la protection et restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.

Dans cette perspective, Val'hor et l'association des maires de France (AMF) ont élaboré un guide qui met en avant un usage du végétal « au service de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ». Il vise à faire connaître aux nouveaux porteurs de la compétence Gemapi, les solutions de génie écologique proposées par les professionnels du paysage et du végétal.

Ce guide présente des pistes alliant les deux volets de la Gemapi et les métiers du végétal (professionnels) qui peuvent les accompagner dans leurs projets, en complément des métiers de l'écologie et de l'hydrologie.

Pour en savoir plus : <https://www.valhor.fr/labels-outils/gemapi/>

Actualités européennes

Le ministère en charge de l'agriculture a informé les membres du conseil des grandes lignes de la proposition de la Commission européenne pour la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Les échanges ont porté essentiellement sur les possibilités d'intégration de la filière dans les futurs dispositifs européens.

Le ministère a poursuivi sa présentation sur les dernières évolutions des négociations dans le cadre du Brexit et sollicité les représentants professionnels sur les possibles impacts du Brexit sur leur filière.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques disponibles sur la filière « horticole » sont consultables sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/Actualite/Conseils-specialises/Horticulture/2019/Conseil-specialise-horticole-du-6-fevrier-2019>

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 25 38

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
